

Le mot du Maire

Chères Frambaldéennes, Chers Frambaldéens,
A l'arrivée de ce nouvel été, nous vous adressons une nouvelle édition de votre bulletin municipal.

Une saison touristique qui démarre laborieusement ; difficulté de recrutement du saisonnier pour tenir l'accueil à la buvette du plan d'eau, impossibilité d'avoir plus qu'un emploi aidé aux services techniques (Directives de l'Etat obligent). Se pose la question de l'embellissement de notre Village Fleuri. Protections environnementales et rigueur nécessaire au niveau de la consommation d'eau. Pénurie de main d'œuvre et sobriété économique font que les pratiques habituelles vont profondément être remises en question. C'est un travail de longue haleine qui nécessite une réflexion et des pratiques à modifier en profondeur dont chacun d'entre nous doit prendre conscience dès aujourd'hui.

L'ensemble de l'Equipe Municipale se mobilise pour y apporter des solutions techniques et budgétaires.

C'est ainsi que la structure des Drôles de Jardins a été totalement modifiée, rendant un visuel totalement revisité et une curiosité accrue. La place de l'Eglise sera également revisitée, courant 2024, laissant place à moins de bitume et plus de végétation durable dans le souci d'une mobilité douce pour les visiteurs et d'une accessibilité accrue aux personnes à mobilité réduite. Le parterre coté Eglise, dans le parc du jardin de la Mairie a été revisité en rosiers haute tige sur un lit engazonné et celui à l'entrée du lotissement de l'Orrière a été aménagé durablement également. L'ensemble a bien évidemment été réalisé par nos services techniques.

Coté travaux, la MAM ouvrira officiellement le lundi 04 Septembre. Les travaux de mises aux normes énergétiques et accessibilité PMR des Ecole, Cantine et Salle Hérouin commenceront ce dernier trimestre 2023. L'étude de l'aménagement de la dernière tranche de lotissement de l'Orrière devrait être finalisée fin de cet automne. Enfin, l'étude sur la réhabilitation du Patronage est en cours de réalisation et devrait voir le jour à la rentrée. Elle nous permettra de prendre les décisions opportunes pour ce bâtiment quasiment à l'état de friche.

Les travaux d'adressage se poursuivent également pour aboutir fin 2023.

Coté tourisme, la buvette du plan d'eau est ouverte depuis le 03 juin, et l'inauguration des Drôles de jardins lançant la saison touristique se déroulera le vendredi 16 Juin.

Concernant les animations, l'association espère faire le plein avec un concert à l'Eglise le 23 Juin, « les Guinguettes » démarreront le 30 juin pour 6 vendredis, « Les Flories d'Antan » auront lieu le 15 Aout et « Les Foulées Frambaldéennes » se dérouleront le 07 Octobre .

1 Le mot du Maire

2 Guinguettes 2 Soirée Concert

3 4 CR du Conseil Municipal 5 du 19 DECEMBRE 6

7 CR du Conseil Municipal du 13 FEVRIER

8 9 10 CR du Conseil Municipal 11 du 27 MARS 12

12 CR du Conseil Municipal 13 du 12 AVRIL 14

14 STOP AU VOL

15 Que savez vous du gîte de Bellevue?

Actualités pour Familles Rurales

LES CONSEILS D'AR- NAUD

16 Gym frambaldéenne

Dates à retenir

Je ne voulais pas terminer cet édit sans vous faire part de mon amertume. La pression administrative, la violence envers certains élus ne suffisant à salir notre tâche, voilà que le manque de civisme s'invite au quotidien et que nous sommes confrontés à différents vols et malversations sur le mobilier de notre collectivité. J'invite chacun d'entre nous à redoubler de vigilance afin d'enrayer cette spirale infernale.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite un bel été.



Tous les vendredis de 18h à 23h
À Partir du 30 Juin 2023



GUINGUETTE
AU BORD DE L'EAU

Entrée : 7 €

1 crêpe
et 1 boîlée
de
cidre
offertes

ANIMÉE PAR

- vendredi 30 Juin : Stéphane FAUNY
- vendredi 07 Juillet : Manuella & Stéphane
- vendredi 14 Juillet : Stéphane MERCIER
- vendredi 21 Juillet : Karine FONTAINE
- vendredi 28 Juillet : Yannick SOURDIN
- vendredi 04 Août : Jérôme ORTET

construire
rénover
aménager



Prenez le temps d'un conseil gratuit
auprès d'un architecte du CAUE de l'Orne

61 Orne
caue
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

02 33 26 14 14

Soirée Concert

Groupe Les Guimartin's
avec en avant-première
la chorale du Collège R. Goscinny

23.06.2023

Dès 20h30 à l'Eglise de
Saint Fraimbault

Entrée libre
organisé par L'Association
des Animations Frambaldéennes



Restauration-Snacking au Point Nommé à partir de
19h00 sur réservation (02.33.66.97.26)

CR du Conseil Municipal du 19 DECEMBRE

SIAEP DE PASSAIS : RPQS 2021

Jérôme LEDAUPHIN commente le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service d'Eau 2021 du SIAEP de PASSAIS. Il indique que le coût d'une facture type d'eau pour 120 m3 est de 341.87€ au 1^{er} janvier 2022 soit une hausse de 1,7 %. Le prix reste dans la moyenne du département. Les prélèvements réalisés sur 2021, ne révèlent pas d'anomalie sur la qualité de l'eau. Il y a une diminution du rendement de 85 % à 79 % au niveau des réseaux.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel sur le prix et qualité du service public de l'eau potable - exercice 2021 - du SIAEP de Passais,

BUDGET COMMUNE : TARIFS 2023

le Conseil Municipal fixe les divers tarifs de la Commune applicables en 2023 comme indiqués ci-dessous.

TARIFS 2023		
Location chambre	La nuit	30,00 €
Location tables avec ou sans bancs	Le week-end	2,00 €
Location de chaises	Le week-end	0,50 €
Location du parquet	Le week-end	70,00 €
Location du Stand (Le Week-end)	Frambaldéens	90,00 €
	Extérieur	192,00 €
	Déplacement (x 4 trajets)	le km 0,55 €
Dans un périmètre de 15 kms, ancienne CDC inclus		
Pas de location en période de guinguettes (hors engagements conventionnels)		
Location Barbecue	Le week-end	10,00 €
Photocopies	L'unité noir et blanc	0,20 €
	L'unité couleur	1,00 €
Concessions Cimetière	10 ans – le m2	20,00 €
	30 ans – le m2	50,00 €
	Caveau 1 place	820,00 €
	Caveau 2 places	1 030,00 €
	Jardin du Souvenir	31,00 €
Vente de Bois - Le stère	Saule/Sapin/Peuplier	12,00 €
Vente de Poteaux électriques	le mètre linéaire	2,00 €
Vente de terre végétale	le m3 pris sur place	1,50 €
Vente de poires à ramasser		50 € la tonne
Atelier à thèmes (encadré par Arnaud)	Gratuit moins de 16 ans	5 € par personne avec un minimum de 8 personnes
Location petit garage	par semestre	98,00 €
Location grand garage	par semestre	168,00 €
Vente au déballage	Forfait 1 journée	30,00 €

ASSAINISSEMENT : TARIFS 2023

Le Conseil Municipal fixe les divers tarifs du Service Assainissement applicables en 2023 comme indiqués ci-dessous.

TARIFS 2023	
Abonnement /an	76.92 €
Consommation / m3	0,99 €

LOCATION SALLE POLYVALENTE : TARIFS 2023

le Conseil Municipal fixe les divers tarifs de location de la Salle Polyvalente applicables en 2023 comme indiqués ci-dessous.

TARIFS 2023	
<u>En semaine et jours fériés</u>	
Repas semaine salle et cuisine, Du lundi au samedi matin 9 h	117,00
Jour férié (à partir de 14h la veille)	170,00
<u>Week-end - salle et cuisine</u>	
Du vendredi 11 heures au dimanche 18 heures	280,00
Du vendredi 11 heures au samedi 18 heures	172,00
Du samedi 11 heures au dimanche 18 heures	172,00
Location en semaine sans cuisine (9h-18h)	65,00
Electricité par KWh/h	0,50
Option Nettoyage Salle	62,00
(Hors rangement) Cuisine	52,00
Chaise cassée	35,00
Table cassée	300,00
Caution	500,00

Location aux Associations

1 Gratuité aux associations frambaldéennes et APE du collège de Passais et des Petites Pommes
Facturation des détériorations et de la vaisselle cassée

ACTIVITÉS TOURISTIQUES : TARIFS 2023

Le Conseil Municipal fixe les divers tarifs des activités touristiques applicables en 2023 comme indiqués ci-dessous.

ACTIVITÉS		TARIFS 2023
MINI GOLF	Par personne	2,00
PEDALOS – les 20 mn	Par personne	2,00
Carte postale	L'unité	0,50
LIVRE « 50 ans Villes & Villages Fleuris » + carte DVD		20,00

CAMPING : TARIFS 2023

Le Conseil Municipal fixe les divers tarifs du Camping applicables en 2023 comme indiqués ci-dessous.

TARIFS 2023		
AIRE DE CAM-PING-CAR	Entrée parking	2,00 €
	Remplissage eau – 80 litres –	2,00 €
	Electricité – branchement 6 ampères	
	Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	9,50 €
	Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	11,00 €
CAMPING	Pour 1 ou 2 personnes (gratuit jusqu'à 7 ans)	14,00 €
	Par personne supplémentaire	6,00 €
	Electricité	4,00 €
	Garage mort en saison	3,40 €
	Garage mort hors saison	1,25 €
	"groupe jeunes" par personne Gratuité : un accomp / 8 jeunes	5,00 €
	Lave-linge ou sèche-linge	6,00 €
	Location de draps	10,00 €
FOUDRES	La nuitée pour 2 personnes maximum	30,00 €
RUCHES	La nuitée	45,00 €
	La nuitée (Spécial pêcheurs) hors week-end	35,00 €

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Après avoir présenté le compte administratif d'investissements 2022, Monsieur le Maire donne lecture des propositions de la Commission Finances réunie le 05 décembre dernier :

Reste à réaliser 2022 :

- Maison d'Assistants Maternels (Compte 2313)
- Bouches d'incendie (21568) : 3 500 €
- La Danvelais : Suppression de la prise accessoire : 230.75 € TTC
- La Fosse La Haie : Suppression Prise accessoire et pose d'un poteau : 2 123.05 € TTC
- Ecole rénovation énergétique (21312) : Ecole / Cantine / Salle Roland Herouin
- Eglise : chauffage

Projets d'investissements 2023 :

- Prêt pour le financement de la MAM = 100 000 €
- Achat de pédalos - Eclairage public - Tondeuse autoportée - Columbarium
- Viabilisation Lotissement - Mairie : renouvellement des ordinateurs des 2 secrétaires
- Toilettes sèches pour les guinguettes - Toilettes lavoir (toilettes autonomes)
- Cour d'école - Panneaux lieu-dit suite adressage
- Réactualisation des dossiers énergétiques Ecole / Cantine et salle Roland Hérrouin

Fonctionnement

- Achat tables pour la salle polyvalente - Panneau d'affichage cimetière
- Toit du bar Le Point Nommé

REVERSEMENT TAXE AMÉNAGEMENT

La taxe d'aménagement est un impôt local perçu par les communes et le département. Elle concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature, nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme suivantes

- permis de construire
- permis d'aménager
- autorisation préalable.

La taxe d'aménagement est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre, y compris les combles et les caves. Des exonérations peuvent être votées par la collectivité.

Jusqu'alors facultatif, le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal devient obligatoire tel que prévu à l'article 109 de la loi de finances pour 2022. Cet article 109 indique en effet que « si la taxe d'aménagement est perçue par les communes membres, un reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI est obligatoire, compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences.

Cette disposition s'applique, à compter du 1^{er} janvier 2023, au produit de la taxe d'aménagement perçu en 2022.

Les Communes membres ayant institué un taux de taxe d'aménagement et la Communauté de Communes ANDAINE PASSAIS doivent donc, par délibérations concordantes, définir les modalités de reversement de taxe d'aménagement communale à l'EPCI.

Afin de répondre à la loi de finances pour 2022,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte, à compter du 1^{er} janvier 2023, le principe de reversement de la part communale de taxe d'aménagement à la communauté de communes ANDAINE PASSAIS dans les conditions suivantes :

- .Communes dotées d'équipements et d'infrastructures communautaires : 50%
- .Communes non dotées d'équipement et d'infrastructures : 0%

Et décide que ce recouvrement sera calculé à partir des impositions nouvelles au 1^{er} Janvier 2022.

ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE DU COMTE DE TESSÉ

Le coût estimatif des travaux d'investissement d'éclairage public, maîtrise d'œuvre comprise, s'élève à 16 229.44 € TTC déduction faite de l'aide du TE61 soit :

25 292.64 € TTC de travaux de terrassement, fourniture et pose matériel hors sol pour 4 luminaires

1 053.86 € de maîtrise d'œuvre (5% des travaux HT)

10 177.06 € d'aide du TE61 (40% des travaux TTC sans maîtrise d'œuvre)

Le Conseil Municipal est favorable à la mise en place du programme et s'engage à rembourser cette somme à la CDC par l'intermédiaire d'un fonds de concours

ACHAT TONDEUSE AUTOPORTÉE

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le Conseil Municipal autorise à mandater les dépenses suivantes :

Achat d'une tondeuse autoportée pour **23160 € TTC** à l'article 215731 avant le vote du Budget Primitif 2023.

RECRUTEMENT CUI PEC 2023

Christine TARTIER rappelle la situation actuelle et propose aux Membres du Conseil Municipal les recrutements suivants :

- 4 contrats CUI-PEC, aux services espaces verts et voirie – bâtiments.

VÉLO LÉGER

Le Conseil Municipal n'a pas souhaité donner suite à la mise en place des packs de Vélo Léger.

Bien que le concept soit intéressant, sa mise en place sur le Camping Municipal de SAINT-FRAIMBAULT serait trop contraignante.

En effet, n'ayant pas de gestionnaire du camping à demeure sur le lieu, il est difficile de pouvoir être présent à tous moments pour l'arrivée et le départ des campeurs pour scanner les QRcodes et vérifier l'état du pack qui aura été loué.

RÉMUNÉRATION AGENTS RECENSEURS

Le recensement de la population de SAINT-FRAIMBAULT aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023. Christine JOUBIN a été désignée Coordonnateur Communal.

Mesdames DENIS Rose et MONDEHARD Annie ont répondu favorablement à notre proposition d'agents recenseurs.

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : Désignation du coordonnateur

Le Maire désigne un coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2023. L'intéressé désigné bénéficiera pour l'exercice de cette activité :

- de récupération du temps supplémentaire effectué,
- du remboursement de ses frais de déplacements et repas (formation).

Article 2 : Recrutement de 2 agents recenseurs

- D'ouvrir deux emplois de vacataire pour assurer le recensement de la population en 2023,
- De fixer le montant de la vacation forfaitairement à 900 € brut
- De procéder au remboursement de leur frais de déplacements.

Article 3 : Inscription au budget

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

Article 4 : Exécution

De charger le Maire et le trésorier de la mise en œuvre de la présente décision.

INFORMATIONS DIVERSES

Fonds friches ancien patronage : Projet communal prévu pour 2 ateliers relais.

Projet centre bourg 2^e tranche – réunion publique du 11 janvier 2022

Voirie (état des travaux)

Modalités Attribution DSIL.

CR du Conseil Municipal du 13 FEVRIER

SUBVENTION FONDS VERT

Détail des travaux à réaliser pour le projet de mise aux normes Sécurité et Energie de la cantine, de l'école et de la salle Hérouin. Le montant estimé de ceux-ci s'élèvent à 250 664.61 € HT, Deux subventions vont être sollicitées : DETR au taux de 27.84 % et FONDS VERT au taux de 52.16 % et présente le plan de financement :

DETR	27.84 %	69 776.35 €
FONDS VERT	52.16 %	130 755.34 €
Fonds propres	20.00 %	<u>50 132.92 €</u>
		250 664.61 €

Le Conseil Municipal valide le plan de financement ci-dessus présenté.

CRÉATION D'UN COLOMBARIUM

Détail des travaux à réaliser le projet de création d'un columbarium.

Le montant estimé de ceux-ci s'élèvent à 15 750 € HT.

Une subvention DETR au taux de 45 % et présente le plan de financement :

DETR	45 %	7 087.50 €
Fonds propres	55%	<u>8 662.50 €</u>
		15 750.00 €

Le Conseil Municipal valide le plan de financement ci-dessus présenté.

PROJET PATRONAGE

Suite à la visite de M. QUERE de la DDT concernant le recyclage du bâtiment à l'état de friche. Celui-ci pourrait être réhabilité afin de créer 2 ateliers relais pour accueillir des artisans.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter les bureaux d'études.

LOYER MAM

Après un tour de table, le Conseil Municipal décide de fixer le loyer concernant la mise à disposition de la MAM à l'association « La Cabane aux câlins » pour la somme mensuelle de 350 €.

LOCATION SALLE POLYVALENTE ASSOCIATION GÉNÉRATION MOUVEMENT

Suite au courrier de demande de l'Association Génération Mouvement du secteur de Passais sollicitant la mise à disposition de la salle polyvalente, il est rappelé que les Associations Frambal-déennes ont le droit à une gratuité par an. L'association qui fait la demande n'est pas Frambal-déenne.

La mise à disposition de cette salle afin d'y servir des repas entraine des consommations d'eau, de gaz et d'électricité ainsi que le fonctionnement du matériel. Elle entraine également la mise à disposition de la vaisselle et des couverts, la nécessité d'effectuer inventaire et ménage par les agents.

La collectivité ne peut pas supporter à toutes occasions ces charges incompressibles.

Après avoir échangé, le Conseil Municipal, dans son ensemble, se prononce sur la location de la salle telle que défini dans la délibération 2022-060 du 19 décembre 2022 soit un montant de location à 117 € plus l'électricité suivant la consommation.

INFORMATIONS DIVERSES

Demande d'achat de parcelle par M. Fleury Gérard

Rénovation du Gîte de Bellevue – prise en charge d' 1/3 du montant du devis peinture

Contrats aidés - nouvel arrêté

Supérette

Nouveau devis Place de l'Eglise

Création SPL touristique (Société Publique Locale)

QUESTIONS ORALES

Adressage : prévoir un budget pour les panneaux

AAPPMA : M. Lhermitte nous fait état de sa participation à l'Assemblée Générale et nous informe que des cours de pêche seront à nouveau dispensés à l'ouverture de la saison.

CR du Conseil Municipal du 27 MARS

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion du Comptable de la Commune pour l'exercice 2022. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Comptable Public.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2022 de la Commune qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	599 346.74	Dépenses	222 624.39
Recettes	984 952.05	Recettes	198 724.97
Excédent de clôture	385 605.31	Déficit de clôture	- 23 899 43
		Restes à réaliser	- 85 036.38
		Déficit de clôture	108 935.81

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : RÉGIE TOURISME ET LOISIRS

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2022 de la Régie Tourisme et Loisirs qui s'établit ainsi :

Dépenses d'exploitation	22 256.39
Recettes d'exploitation	27 204.40
Résultat de l'exercice	4 948.01
Excédent antérieur reporté	35 108.10
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2022	40 056.11

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2022 de l'Assainissement qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	18 323.28	Dépenses	34 416.74
Recettes	68 295.81	Recettes	72 491.75
Excédent de clôture	49 972.53	Excédent de clôture	38 075.01
		Restes à réaliser	41 817.26
		Déficit	3 742.25

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : LOTISSEMENT DE L'ORRIÈRE 2

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2022 du Budget Lotissement de l'Orrière 2 qui fait apparaître un budget équilibré de 18 708.44 €.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 : BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 108 935.81€ à l'article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé, et décide de reporter la somme de 276 669.50 € à la ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté.

SITUATION AU 31/12/N	FONCTIONNEMENT - Excédent	385 605.31
	INVESTISSEMENT - Déficit	- 23 899.43
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE N	DÉPENSES	397 341.38
	RECETTES	312 305.00
	DEFICIT	- 85 036.38
INVESTISSEMENT	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 23 899.43
	RESTES A RÉALISER	85 036.38
	DÉFICIT RÉEL	- 108 935.81
FONCTIONNEMENT	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	385 605.31
	AFFECTATION AU DÉFICIT INVESTISSEMENT (Compte 1068 Affectation du résultat)	- 108 935.81
	002 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER	276 669.50

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 : BUDGET RÉGIE TOURISME ET LOISIRS

Le Conseil Municipal décide de reporter la somme de 40 056.11 € à la ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté.

Dépenses d'exploitation	22 256.39
Recettes d'exploitation	27 204.40
Résultat de l'exercice	4 948.01
Excédent antérieur reporté	35 108.10
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2022	40 056.11

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 : BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide de reporter la somme de 38 075.01 € à la ligne 001 Excédent d'investissement reporté, et décide de reporter la somme de 46 230.28 € à la ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté.

SITUATION AU 31/12/2022	FONCTIONNEMENT - Excédent	49 972.53
	INVESTISSEMENT - Excédent	38 075.01
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2022	DEPENSES	67 129.26
	RECETTES	25 312.00
	DEFICIT	41 817.26
INVESTISSEMENT	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	38 075.01
	RESTES A REALISER	-41 817.26
	DEFICIT REEL	-3 742.25
FONCTIONNEMENT	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	49 972.53
	AFFECTATION AU DEFICIT D'INVESTISSEMENT	3 742.25
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER	46 230.28

MAM - RÉGULARISATION DE LA SIGNATURE DU MARCHÉ

Présentation de la construction d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM).

1 - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

Les caractéristiques essentielles de ce programme :

Création d'une Maison d'assistants maternels comprenant un local modulaire de 120 m² utiles répondant aux exigences d'un établissement recevant du public, catégorie 5. Situé sur un terrain communal, à proximité de l'école maternelle, le projet prévoit également son parking ainsi que l'enclos sécurisant le périmètre.

Maitrise d'œuvre : 13 000 € HT

Les lots études avant travaux :

Bureau de contrôle : 4 330.00 € HT

Coordonnateur SPS : 1 850.00 € HT

Géomètre en charge de la topographie : 1 692.50 € HT

Bureau d'études chargé de l'étude de sol : 2 000.00 € HT

Les lots travaux sont répartis comme suit :

Lot 1 : VRD TERRASSEMENT GROS-ŒUVRE : 122 128.23 € HT

Lot 2 : MOB CHARP COUVERTURE V+BAS ACIER BARDAGE : 85 490.78 € HT

Lot 3 : MENUISERIES EXTERIEURES : 30 350.46 € HT

Lot 4 : PLATRERIE ISOLA MENUISERIE INT FAUX PLAFONDS : 41 245.88 € HT

Lot 5 : ELECTRICITE CFO / CFA : 17 690 € HT

Lot 6 : CHAUFFAGE PLOMBERIE VENTILATION : 43 241.86 € HT

Lot 7 : CHAPE CARRELAGE FAIENCE : 12 131.72 € HT

Lot 8 : REVETEMENT SOL SOUPLE : 7 785.59 € HT

Lot 9 : PEINTURE NETTOYAGE : 6 291.22 € HT

Lot 10 : CLOTURES ESPACES VERTS : 8 107.57 € HT

2 - Montant prévisionnel du marché

Le montant d'analyse des offres est estimé par le maître d'œuvre à 374 464.31 HT €, que les études avant travaux et la maîtrise d'œuvre représente la somme de 22 872.50 HT

3 - Procédure utilisée

La procédure utilisée a été la procédure adaptée.

4 - Cadre juridique

Selon l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le marché avec les titulaires qui ont été retenus par la commission d'appel d'offres.

5 - Décision

Le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à procéder à la signature des marchés publics, dans le cadre du projet de Maison d'assistants maternels et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus, et d'autoriser M. le Maire à signer les marchés et tous documents nécessaires.

TRAVAUX MAM – 1^e AVENANT - LOT 04

Le lot n°4 – Plâtrerie – Isolation- Menuiserie intérieure- Faux plafonds du marché de la MAM confié à l'entreprise GERAULT Menuiserie doit faire l'objet d'un avenant de plus-value.

Les travaux supplémentaires correspondent à la mise en place de joint anti pince doigts sur les portes intérieures. L'entreprise GERAULT Menuiserie qui est détenteur du lot n°4 a fait parvenir un devis de plus-value de 1 470 € HT.

En conséquence, il est nécessaire de conclure un avenant de plus-value de 1 470 € HT

Le nouveau montant s'établit comme suit :

Montant du marché initial : 41 245.88 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 1 470 € HT

Montant du marché après avenant n°1 : 42 715.88 €

L'avenant représente une plus-value de 3.56 % sur le marché de base.

Les autres clauses du marché restent et demeurent inchangées.

TRAVAUX MAM – 2^e AVENANT - LOT 04

Le lot n°4 – Plâtrerie – Isolation- Menuiserie intérieure- Faux plafonds du marché de la MAM confié à l'entreprise GERAULT Menuiserie doit faire l'objet d'un deuxième avenant de plus-value.

Les travaux supplémentaires correspondent à l'inversion d'une huisserie type maternelle et la mise en place d'un bloc porte EI 30 sans joint anti pince doigts accès local poussette.

L'entreprise GERAULT Menuiserie qui est détenteur du lot n°4 a fait parvenir un devis de plus-value de 720.10 € HT.

En conséquence, il est nécessaire de conclure un avenant de plus-value de 720.10 € HT

Le nouveau montant s'établit comme suit :

Montant du marché initial : 41 245.88 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 1 470 € HT

Montant de l'avenant n°2 : 720.10 € HT

Montant du marché après avenant n°2 : 43 435.98 € HT

L'avenant représente une plus-value de 1.74 % sur le marché de base.

Les autres clauses du marché restent et demeurent inchangées.

TRAVAUX MAM – 1^e AVENANT - LOT 03

Le lot n°3 menuiserie extérieure du marché de la MAM confié à l'entreprise Louise Menuiserie doit faire l'objet d'un avenant de plus-value.

La modification d'un porte vitrée avec l'ajout de volets roulants demi linteau sur une porte à 2 vantaux coté salle d'éveil entraîne :

Une moins-value de - 3 699.11 € HT

Une plus-value de 4 500.54 € HT

Soit une plus-value globale est de 801.43 € HT.

L'entreprise Louise Menuiserie qui est détenteur du lot n°3 a fait parvenir un devis de plus-value d'un montant de 801.43 € HT.

En conséquence, il est nécessaire de conclure un avenant de plus-value de 801.43 € HT

Le nouveau montant s'établit comme suit :

Montant du marché initial : 30 350.46 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 801.43 € HT

Montant du marché après avenant n°1 : 31 151.89 € HT

L'avenant représente une plus-value de 2.64 % sur le marché de base.

Les autres clauses du marché restent et demeurent inchangées.

POUVOIR POUR SUBDÉLÉGATION DE LA SIGNATURE DU MAIRE

Dans le cadre de la vente de la propriété situé au 19 rue du Comte de Tessé (parcelles : R168-169-483 -484 pour 10 a 04 ca) au profit de Monsieur Ludovic THÉNARD. Le Conseil Municipal autorise le Maire a donner délégation de fonction et de signature à tout clerc, collaborateur ou stagiaire de l'étude de Maître Tarik DIAL Notaire à Chartres pour la signature de la promesse de vente et de la vente des biens concernés.

EXTENSION DE SURFACE LOCAL PEINTRE

Le Conseil Municipal fixe le nouveau tarif à 70 € mensuel à partir du 1^{er} mars 2023 suite à une extension de la surface et donc une revalorisation du loyer actuel du local utilisé par l'entreprise de peinture M QUEDEVILLE depuis le 1^{er} mars 2023, la surface occupée passant de 40 m² à 58 m².

APPROBATION DE LA CLECT

Vu le rapport de la CLECT en date du 14 février 2023 présentant les montants définitifs des transferts de charges permettant de déterminer le montant des attributions de compensation qui en découlent, les communes doivent délibérer dans les conditions de majorité qualifiées prévues à l'article L 5211-5 du code général des collectivités territoriales pour approuver ce rapport.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le rapport de la Commission Locale des Charges Transférées du 14 février 2023. Prend acte du montant de l'attribution de compensation définitive pour l'exercice 2022 qui s'élève à 296 128.18 € et prend acte du montant de l'attribution provisoire de compensation 2023 à reverser à la Communauté de Communes Andaine-Passais pour un montant de 296 128.18 €. Le Conseil Municipal indique que la dépense est inscrite au compte 739211 « Attribution de compensation », prend acte du montant l'attribution de compensation provisoire 2023 relative à l'éclairage public pour un montant de 13 700.18 € et indique que la dépense est inscrite au compte 2041512 « GFP de rattachement bâtiments et installations ».

Le versement sera effectué mensuellement.

RÉVISION DU TARIF EMBLACEMENT CAMPING

Le Conseil Municipal accepte la modification des tarifs tel que présentée ci-dessous :

TARIFS CAMPING 2023		
Forfait Journalier	Tarifs actuels	Tarifs proposés
1 emplacement 1 ou 2 campeurs (gratuit jusqu'à 7 ans) 1 véhicule	14,00 €	12,00 €
Personne supplémentaire	6,00 €	5,00 €
Forfait Cyclotouriste 1 ou 2 campeurs + emplacement		10,00 €
Ruches (de 1 à 5 personnes) Lit simple	45,00 €	50,00 €
Location Draps	10,00 €	7,00 €

MAM OFFRE DE FINANCEMENT BANCAIRE

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient d'inscrire au budget 2023 un emprunt pour financer les travaux de construction de la Maison d'Assistant Maternel pour un montant de 100 000 €.

Des propositions ont été transmises par le Crédit Agricole Normandie.

Le Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse-Normandie souhaitait avoir les chiffres du CA 2022 et BP 2023 et nous ne pouvions leur fournir dans l'immédiat.

Sachant que les taux augmentent régulièrement de 0.10% par mois.

Après avoir analysé la proposition, le Conseil Municipal propose de retenir un prêt à taux fixe, à capital constant, d'une durée de 20 ans, remboursement mensuel.

La meilleure offre a été faite par le Crédit Agricole Normandie, au taux de 3.98%

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition du Crédit Agricole Normandie,

INFORMATIONS DIVERSES

Compte rendu de la réunion du service RH – services communs

Points évoqués lors de la réunion :

Retour sur la commission locale d'évaluation des charges transférées 2022

Actualisation des conventions de création des services communs et des formulaires

Recrutement par la voie contractuelle saisonnier / temporaire / remplacements

Transmission des fiches de congés et des CET

Présentation projet lotissement

Suite à la réunion de présentation du cabinet PLAINE ETUDE, projection des différentes propositions

Visite Boo Alidade projet patronage

Animations Frambaldéennes : fête de la musique le 23 juin 2023 dans l'église.

CR du Conseil Municipal du 12 AVRIL

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Afin de conserver les ressources de la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2023 et fixe pour 2023 les taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2022	TAUX 2023
Taxe foncière sur bâti	49.29 %	49.29 %
Taxe Foncière sur non bâti	40.03 %	40.03 %
Taxe d'habitation (R.S.)	-	15.42 %

COMMUNE : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Suite à la Commission des Finances du 03 avril 2023, après examen des demandes de subventions des associations, le Conseil Municipal valide les subventions ci-dessous présentées :

- AAPPMA La Truite Domfrontaise	200 €
- Le Souvenir Français	100 €
- Union Commerciale et Artisanale du Passais	200 €
- Secouriste Passais	400 €

COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2023 de la Commune qui s'équilibre :

- Section d'investissement à	500 053.24 €
- Section de fonctionnement à	972 247.50 €

RÉGIE TOURISME ET LOISIRS : BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2023 de la Régie Tourisme et Loisirs qui s'équilibre :

- Section de fonctionnement à	62 465.58 €
-------------------------------	-------------

ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2023 de l'Assainissement qui s'équilibre :

- Section d'investissement à	38 075.01 €
- Section de fonctionnement à	67 320.28 €

LOTISSEMENT DE L'ORRIÈRE 2 : BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2023 du Lotissement de l'Orrière qui s'équilibre :

- Section d'investissement à	86 863.70 €
- Section de fonctionnement à	86 708.44 €

TRAVAUX MAM – 3^e AVENANT - LOT 04

Le lot n°4 – Plâtrerie – Isolation- Menuiserie intérieure- Faux plafonds du marché de la MAM confié à l'entreprise GERAULT Menuiserie doit faire l'objet d'un deuxième avenant de plus-value.

Les travaux supplémentaires correspondent à la cloison 98*62 isolé, la façade coulissante en aluminium, l'aménagement intérieure en novolam et aux baguettes d'angle. L'entreprise GERAULT Menuiserie a fait parvenir un devis.

En conséquence, il est nécessaire de conclure un avenant de plus-value de 955.46 € HT

Le nouveau montant s'établit comme suit :

Montant du marché initial :	41 245.88 € HT
Montant de l'avenant n°1 :	1 470.00 € HT
Montant de l'avenant n°2 :	720.10 € HT
Montant de l'avenant n°3 :	955.46 € HT
Montant du marché après avenant n°3 :	44 391.44 € HT

L'avenant représente une plus-value de 1.08 % sur le marché de base. Les autres clauses du marché restent et demeurent inchangées.

MAM CONSEIL DEPARTEMENTAL DEMANDE DE SUBVENTION

La Commune peut prétendre à une subvention du Conseil Départemental pour le projet de la MAM.

Les travaux à réaliser s'élèvent à 430 547.30 € HT, montant estimé.

Le Conseil Municipal valide le plan de financement ci-dessous présenté :

FNADT	13.13 %	56 503.00 €
DSIL	39.37 %	169 509.00 €
CAF	17.83 %	76 802.00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	61 9.67 %	41 623.84 €
COLLECTIVITES	20.00 %	86 109.46 €
		<u>430 547.73 €</u>

TARIFS BUVETTE

En prévision de l'ouverture de la buvette du plan d'eau, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs des boissons suivant la délibération 2021-036 en date du 17 mai 2021 et accepte les tarifs ci-dessous pour les glaces, crêpes et chips.:

NATURE DU PRODUIT	PRIX
<u>GLACES</u>	
Magnum	2,50 €
Cornetto	2,50 €
Solero	2,00 €
Miko Disney	2,00 €
Twister	1,50 €
Max Push-Up	2,00 €
Glaces à l'eau : Calippo Cola / pêche	1,50 €
<u>CREPES</u>	
Sucre	1,00 €
confiture	1,50 €
Nutella	1,50 €
Complète	6,00 €
<u>CHIPS</u>	
le sachet individuel 30 g	1.00 €

MOTION SUR LE MAINTIEN DE L'AMUR DE DOMFRONT EN POIRAIE

Considérant les difficultés de fonctionnement des services des urgences de nos hôpitaux de proximité au regard de l'application de la RIST qui prévoit un plafonnement des indemnités des médecins intérimaires,

Considérant que nous sommes conscients des incidences de la gestion des plannings des services des urgences,

Néanmoins nous déplorons l'impact sur le fonctionnement de l'AMUR de DOMFRONT EN POIRAIE qui devra fonctionner sans médecin. Cette dégradation de service prive tout un bassin de population de l'accès des interventions vitales.

Aussi nous demandons que cette situation reste transitoire le temps qu'un rééquilibrage se fasse au niveau de la présence de médecins.

Le Conseil Municipal souhaite le maintien l'AMUR de DOMFRONT EN POIRAIE dans des conditions les plus favorables possible.

INFORMATIONS DIVERSES

-Ville à joie : Présentation de l'initiative de jeunes qui organisent des événements dans les communes rurales, lors desquels sont rassemblés des commerces, des services de santé, des services publics ou encore des animations, le temps d'un après-midi ou d'une soirée.

-Vote délégués aux élections sénatoriales : le vendredi 9 juin à 12 h

-BOO ALIDADE : projet patronage

QUESTIONS ORALES

Peupliers du pont de la Motte : problème de gui.

STOP AU VOL

Les enfants de Saint Fraimbault sont tristes de ne plus pouvoir se balancer dans leur nid. En effet, il y a quelques semaines, nous nous sommes aperçus que le nid de balançoire, situé à côté de la salle polyvalente, avait été VOLÉ. Certains individus n'ont aucun scrupule à détériorer, voler, ce que des communes mettent en place pour le bien de leurs habitants et touristes. Il est donc important de rester vigilant quand à des comportements suspects.



Que savez-vous du gîte de Bellevue ?

C'est une ancienne école située à côté du château d'eau de St-Fraimbault, réaménagée en gîte de grande capacité. Il se compose d'une salle de réception capable de recevoir 85 personnes, d'une plus petite salle d'une capacité de 15/20 personnes, d'une cuisine professionnelle et



de 13 chambres pouvant héberger 50 personnes. Cette structure d'accueil est labellisée « Tourisme et Handicap » mais aussi « Accueil Vélo ».

Tout un chacun peut le louer en semaine ou le week-end, en totalité ou en partie, pour des formations, des rassemblements sportifs ou ludiques, pour manger et/ou pour dormir. Son cadre verdoyant, son isolement, son vaste parking et ses jeux d'extérieur en font le lieu idéal pour vos réunions de familles.



Vous pouvez également apprécier leur cuisine par des repas livrés à votre domicile les lundis, mercredis et vendredis à condition de les réserver à l'avance. Pour plus d'informations ou réservations,



contactez-nous au [02.33.38.78.25](tel:02.33.38.78.25) ou par mail à l'adresse:

gite-bellevue@orange.fr

Actualités pour Familles Rurales

PORTAGE

Jeunes ou moins jeunes, la préparation des repas vous pose problème, vous avez des difficultés passagères ou plus durables, n'hésitez pas à contacter le gîte de Bellevue. Des bénévoles de Familles Rurales viendront vous livrer 3 fois par semaine. Il n'y a pas de minimum de livraison : téléphone 02/33/38/78/25

CENTRE AÉRÉ

L'équipe pour le centre est constituée. Nous avons pris le risque d'étoffer l'équipe d'animation cette année à la vue des difficultés rencontrées par l'association de Céaucé, afin de permettre l'accueil d'un nombre plus important d'enfants dans de bonnes conditions. Le centre ouvrira 3 semaines cet été du 10 juillet au 28 juillet.



Nous avons aussi le projet d'organiser 2 jours ADOS entre la fermeture du collège (brevet) et le début officiel des vacances.

LES CONSEILS D'ARNAUD



Arnaud et son équipe ont commencé mi-mai à composer les jardinières qui embelliront notre bourg

Comment réaliser une jardinière d'été ?

Dans une grande jardinière sans réserve d'eau, déposer des billes d'argile. Ensuite étaler une toile, et ajouter du terreau spécial jardinier avec engrais libération lente qui se décomposera pendant la



saison (type terreau de géranium).

Des plantes résistantes à la sécheresse :

- devant, plantes retombantes : géranium lierre, lobularia blanc, verveine venosa .

- derrière, plantes plus hautes : ostéopernum, , asparagus, gaura.



Gym frambaldéenne

L'association gym Frambaldéenne se retrouve pour de la gym douce tous les mercredi de 14H15 à 15h15 à la salle polyvalente de St Fraimbault. C'est ouvert à tous sur inscription. Renseignements Levallet Nicole 06.79.85.52.71

« Le cours est basé sur les techniques de Fitness, Gym douce et Pilates avec du petit matériel (élastique et ballon de 26Cm). Une option sur des chaises est proposée pour ceux qui ne peuvent pas s'allonger sur le sol. La séance débute avec un échauffement qui peut être de l'aérobic douce ou des étirements sur respiration. Puis on se focalisera sur les parties diverses du corps en variant les exercices chaque semaine. On termine la séance par des étirements. Le cours se déroule sur musique. Bonne ambiance assurée ! Possibilité de rejoindre le groupe à tout moment. »

Castellanos Marta



DATES A RETENIR

- Le 23 juin : **Soirée Concert** Eglise de St Fraimbault
- Le 30 juin : Ouverture des guinguettes au bord de l'eau
Avec Stéphane FAUNY
- Le 17 Juillet : **Belote en équipe** à St Fraimbault
- Le 5 Août : **Pétanque** ouverte à tous
- Le 15 août : **Les Flories d'Antan**
- Le 7 octobre : **Les Foulées frambaldéennes**
- Le 30 Octobre : **Belote en équipe**

